

No : R-4042-2018

GAZIFÈRE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, J8V 3P8

(ci-après appelée la « Demanderesse »
ou « Gazifère »)

**DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER
À DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUT DE RECONFIGURER LE
RÉSEAU DE GAZIFÈRE INC. À L'INTERSECTION DES CHEMINS
BLANCHETTE, DE CHAMBORD ET DU BOULEVARD LORRAIN
(« PROJET BOULEVARD LORRAIN »)**

(Articles 31 (5) et 73 (1) et (2) de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01 et article 1, 1^{er} alinéa, par. 1 d), du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*, L.R.Q. c. R-6.01, r. 0.04.1)

**AU SOUTIEN DE LA PRÉSENTE DEMANDE, LA DEMANDERESSE EXPOSE
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La Demanderesse est un distributeur de gaz naturel et, à ce titre, elle est assujettie à la juridiction de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») en vertu des dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « **Loi** »);
2. En vertu de l'article 73 de la Loi, la Demanderesse doit obtenir l'autorisation de la Régie, aux conditions et dans les cas qu'elle fixe par règlement, pour étendre ou modifier son réseau de distribution et pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution;
3. Selon les termes du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* (le « **Règlement** »), la Demanderesse doit obtenir cette autorisation pour acquérir ou construire des immeubles ou des actifs destinés à la distribution ainsi que pour étendre ou modifier son réseau de distribution de gaz naturel dans le cadre d'un projet d'un coût de 450 000 \$ et plus;

4. Tel qu'exposé à la pièce GI-1, Document 1, le projet faisant l'objet de la présente demande consiste à procéder à la reconfiguration du réseau gazier de Gazifère situé à l'intersection des chemins Blanchette, de Chambord et du boulevard Lorrain à Gatineau (le « **Projet** »);
5. Le Projet a été initié par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ci-après le « **MTMDET** ») qui doit procéder à des travaux de reconfiguration de cette intersection;
6. Les travaux du MTMDET requièrent le déplacement d'une conduite de gaz naturel de Gazifère située en bordure du boulevard Lorrain, soit dans l'entité primaire de ce boulevard, tel qu'il appert de la pièce GI-1, Document 1;
7. Les objectifs visés par le Projet, sa description ainsi que les analyses, données et renseignements requis par la Loi et le Règlement afin de soutenir la présente demande apparaissent aux pièces GI-1, Document 1 à 2.1;
8. Tel que mentionné dans la pièce GI-1, Document 1, la Demanderesse a proposé plusieurs options au MTMDET afin de réaliser le Projet et la solution retenue permet de rencontrer les exigences de ce dernier tout en répondant aux besoins de Gazifère;
9. La Demanderesse évalue les coûts globaux du Projet à 770 342,48 \$, tel que plus amplement détaillé à la pièce GI-1, Document 1;
10. Gazifère demande également à la Régie l'autorisation de créer un compte de frais reportés afin d'y comptabiliser les coûts liés au Projet pour l'année 2018;
11. Advenant l'approbation du Projet par la Régie, la Demanderesse exclura ce compte de sa base de tarification et ce, jusqu'à l'année tarifaire 2019, moment où elle l'intégrera dans son coût de service;
12. Dans l'intervalle, des intérêts seront capitalisés sur le solde de ce compte de frais reportés, et ce, au dernier taux de rendement sur la base de tarification approuvé par la Régie;
13. La présente demande est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :

ACCUEILLIR la présente demande;

AUTORISER le Projet, tel que décrit aux pièces GI-1, Document 1 à 2.1;

AUTORISER la Demanderesse à créer un compte de frais reportés hors base, portant intérêts au dernier taux de rendement sur la base de tarification approuvé par la Régie, dans lequel seront comptabilisés les coûts encourus par Gazifère en 2018 reliés à la réalisation du Projet et ce, jusqu'à leur intégration dans le coût de service de Gazifère pour l'année tarifaire 2019.

Montréal, le 1^{er} juin 2018

MILLER THOMSON sncrl

Procureurs de la Demanderesse
Me Louise Tremblay et Me Adina
Georgescu
1000, rue De La Gauchetière Ouest,
bureau 3700
Montréal, (Québec) H3B 4W5
Téléphone : (514) 871-5476
Télécopieur : (514) 875-4308
Courriel : ltremblay@millerthomson.com
ageorgescu@millerthomson.com

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse
706, boulevard Gréber
Gatineau, (Québec) J8V 3P8
Téléphone : (819) 776-8812
Télécopieur : (819) 771-6079
Courriel : jean-benoit.trahan@gazifere.com